



Wallonie

## COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

### URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame MEURISSE-SCHROUFF** demeurant **Allée sur Sainval 7 à 4052 Beaufays**.

Le terrain concerné est situé **Rue de Tilff, 14 à 4052 Beaufays** et cadastré **division 2, section A n°7A4**.

Le projet est de type : **transformation d'une habitation par le rehaussement de la toiture, l'isolation des façades avec la pose d'un crépi et d'un bardage en bois et la construction d'une extension à destination de cabinet médical. Modification du relief du sol avec la construction de murs de soutènement pour la réalisation d'un parking**, et présente les caractéristiques suivantes : **Article D.IV.40 du CoDT - les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ; Les écarts aux prescriptions urbanistiques du permis d'urbanisation portent sur : la construction de l'extension hors de la zone aedificandi à l'arrière et latéralement; la surface constructible est de 25% et est préconisé 23%; les baies d'étage sont érigées dans la maçonnerie et est préconisé des lucarnes pour les baies d'étage sous comble; la suppression du garage obligatoire pour la création d'un espace de bureaux; l'utilisation de trois matériaux est préconisé et quatre matériaux sont proposés pour la transformation (crépi blanc sur isolant, bardage bois sur isolant, brique ton beige, tuiles noires); la zone de stationnement est réalisée dans les zones de recul et latérale préconisées en pelouse.**

Le dossier peut être consulté **SUR RENDEZ-VOUS les lundis, mardis et mercredis matin ouvrables de 8h00 à 12h00 et les jeudis ouvrables de 13h00 à 20h00** à l'adresse suivante : **Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent communal, à l'accueil du service Urbanisme, téléphone : 04/361.54.80, mail : [urbanisme@chaudfontaine.be](mailto:urbanisme@chaudfontaine.be), dont le bureau se trouve avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 15 octobre 2022 au 31 octobre 2022 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@chaudfontaine.be](mailto:urbanisme@chaudfontaine.be)